



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Commune de Cabriès

ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

Cabriès, le 22 mai 2020

Le Maire

à

Mesdames et Messieurs  
Les membres du conseil municipal

**Direction Générale des Services**

Dossier suivi par : Isabelle OZGA

Tel : 04.42.28.14.14

Fax : 04.42.28.14.20

Mail : iozga.dgs@cabries.fr

Objet : Convocation au conseil municipal

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, *dur (u) collg-*,

Je vous informe que le conseil municipal se réunira :

**A l'auditorium de la Maison des Arts**

**le 28 mai 2020 à 20h30.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et je vous transmets le dossier comprenant les différents projets qui seront soumis au vote lors de cette réunion. Je vous indique que les éventuelles pièces annexes trop volumineuses sont mises à votre disposition en Mairie, pour consultation, auprès de la Direction Générale des Services.

Je vous rappelle, enfin, qu'en cas d'empêchement, il vous est possible de donner un pouvoir écrit à l'un de vos collègues.

Je vous précise que, en application des dispositions dérogatoires en vigueur pendant l'état d'urgence sanitaire telles qu'édictees par l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 :

- chaque conseiller pourra recevoir deux pouvoirs,
- le quorum est ramené au tiers des membres du conseil municipal présents ou représentés (article 2).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et les plus cordiaux.*

*Hervé Fabre Aubrespy*

**Hervé FABRE-AUBRESPY**  
Maire de Cabriès  
Vice-Président de l'Union des Maires





# **COMMUNE DE CABRIES**

## **CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2020**

---

### **ORDRE DU JOUR**

Convocation a été adressée à chacun des conseillers municipaux,  
conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-17  
du code général des collectivités territoriales,  
le 22 mai 2020

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2020**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2020**

#### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

##### **1. AFFAIRES GENERALES :**

- 1.1 Non-application de la délégation donnée au maire par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020
- 1.2 Soutien au pouvoir d'achat et au commerce local en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19
- 1.3 Exonération pour une durée de deux mois des loyers dus à la commune

##### **2. PERSONNEL :**

- 2.1 Règles applicables au personnel municipal pendant l'état d'urgence sanitaire
- 2.2 Mise en place d'une indemnité exceptionnelle spécifique pour les agents municipaux mobilisés dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19
- 2.3 Rémunération des infirmiers du centre médical COVID-19 de la commune

##### **3. FINANCES :**

- 3.1 Mise en place d'une ligne de trésorerie exceptionnelle pour les opérations, réalisées sous transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de la traversée de Calas et du dévoiement d'une route départementale préalable à la réalisation du groupe scolaire de Cabriès
- 3.2 Attribution d'une subvention à l'Olympique Cabriès-Calas

##### **4. URBANISME – TRAVAUX**

- 4.1 Constitution de servitude sur la parcelle cadastrée DB n°129 au profit d'ENEDIS